ATTESTATION DE PARUTION

Cette attestation vous est adressée sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure. Médialex peut être amené à vous adresser une attestation de parution modifiée après vérification de vos données saisies (modification de date de parution, de journal en cas d'habilitation partielle mal renseignée, de périodicité du journal ...).

De la part de : Peggy Claudin
Identifiant annonce : 22873570 / Zone 20
Numéro d'ordre : 7476270601

Rennes,
Le 13/10/2026

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros déclarons avoir reçu ce jour par voie électronique de :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU

le texte d'annonce légale ci-dessous :

Communauté de Communes Pays de Pouzauges

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique unique relative au projet de modification n°3 du PLUi du Pays de Pouzauges et de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUi n°2

Communauté de Communes Pays de Pouzauges
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Enquête publique unique relative au projet de modification n°3 du PLUi du Pays de Pouzauges et de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUi n°2
Par arrêté n° CC2026_209R du 13/10/2026, Mme la Présidente de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges (CCPP) a ordonné l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique unique portant la procédure de modification n°3 du PLUi du Pays de Pouzauges et de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUi n°2.
Le siège de l'enquête publique est fixé au siège de la CCPP- Maison de l'Intercommunalité BP 10267 18 La Fournière 85702 Pouzauges Cedex. Les informations pourront être demandées auprès de Mme BRET-CAPITAINE, responsable du Service Urbanisme et Habitat de la CCPP.
Après examen au cas par cas du projet de modification n°3 du PLUi, la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) a décidé ne pas soumettre le projet à évaluation environnementale par décision n° PDL 021985 / KK AC PLU du 2 octobre 2026.
Après examen au cas par cas du projet de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUi n°2, la MRAe a décidé ne pas soumettre le projet à évaluation environnementale par décision n° PDL 022019 / KK AC PLU du 2 octobre 2026.
Par décision n° ° E260000113/85 du 17 août 2026, M. le

Président du Tribunal administratif de Nantes a désigné en qualité de commissaire enquêteur M. Claude MONNIOT, Directeur d'études d'urbanisme contractuel en retraite, et M. Jean Paul CHRISTINY, gendarme à la retraite en qualité de suppléant.
L'enquête publique se déroulera du 09/11//2026 à 9h30 au 09/12/2026 à 17h00 inclus. Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique pourra être consulté :
- Sur support papier, aux lieux et heures d'ouverture suivants :
o Au siège de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, Maison de l'Intercommunalité - La Fournière, 85700 Pouzauges : Du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h00
o En mairie de Pouzauges, Place de l'Hôtel de Ville -85700 Pouzauges : Les lundi, mercredi, jeudi, vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à17h00, le mardi de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30, et le samedi de 9h30 à 12h00
o En mairie du Boupère, 6 Rue Henri Biraud, 85510 Le Boupère : le lundi, mercredi et vendredi de 8h30-12h30 /14h-17h30, le mardi et le jeudi de 14h à 17h30,
o En mairie de Sèvremont, 4 rue de la Rochejaquelein 85700 Sèvremont : Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 18h
o En mairie de Saint Mesmin, 2 place de l'Eglise 85700 Saint Mesmin : lundi, mercredi et vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le mardi et jeudi de 8h00 à 12h30
o En mairie de Monsireigne, 10 Rue de Rochereau 85110 Monsireigne : lundi, mardi, mercredi et jeudi de 14h à 18h, et le vendredi de 14h à 16h.
o En mairie de Réaumur, 1 place de l'Eglise, 85700 Réaumur : lundi, mardi, jeudi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h30, mercredi de 9h30 à 12h, vendredi de 13h30 à 17h
o En mairie de Montournais, 5 Place du Chevalier Jehan, 85700 Montournais : lundi de 10h à 12h et de 14h à 18, mardi, mercredi et jeudi de 10h à 12h, vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
o En mairie du Tallud Ste Gemme, 1 rue Réaumur, 85390 Tallud Ste Gemme : lundi de 9h à 12h et de 16h30 à 19h, mardi, mercredi et jeudi de 9h à 12h
o En mairie de Chavagnes les Redoux, 1 place de la Mairie, 85390 Chavagnes les Redoux : lundi et jeudi de 9h30 à 12h, mardi et vendredi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 18h
o En mairie de la Meilleraie Tillay, 1 rue de la Prairie, 85700 La Meilleraie Tillay : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à12h30 et de 14h à 18h
- Par voie dématérialisée : consultation et téléchargement à partir du site https://www.paysdepouzauges.fr/
Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra présenter ses observations et propositions :
- En les consignant sur le registre d'enquête principal, établi sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenus à sa disposition aux lieux et

heures d'ouverture du siège de la CCPP, Maison de l'Intercommunalité à l'adresse et horaires précités
- En les consignant sur les registres d'enquête subsidiaires, établis sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenus à sa disposition aux lieux et heures d'ouverture des 10 communes du territorie, aux adresses et horaires précités
- En les transmettant par voie écrite ou orale au Commissaire enquêteur lors des permanences indiquées ci-dessous.
- En les adressant, avant la fin de l'enquête, au Commissaire enquêteur par voie postale, avec mention « « ne pas ouvrir » à l'adresse suivante, et en fonction du sujet de l'enquête publique :
o M. le Commissaire enquêteur -Enquête publique relative à la procédure de modification n°3 du PLUi- Communauté de Communes du Pays de Pouzauges - Maison de l'Intercommunalité – 18 La Fournière, 85700 Pouzauges
OU
o M. le Commissaire enquêteur -Enquête publique relative à la procédure de Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUi n°2- Communauté de Communes du Pays de Pouzauges - Maison de l'Intercommunalité – 18 La Fournière, 85700 Pouzauges
- En les adressant, avant la fin de l'enquête, au Commissaire enquêteur par courrier électronique à l'adresse suivante : plui@paysdepouzauges.fr, en précisant en objet du mail :
o ENQUETE PUBLIQUE MODIFICATION N°3 DU PLUI - CCPP 2026-A L'ATTENTION DE M. LE COMMISSAIRE ENQUETEUR OU
o ENQUETE PUBLIQUE DECLARATION DE PROJET N°2 DU PLUI - CCPP 2026-A L'ATTENTION DE M. LE COMMISSAIRE ENQUETEUR
Les observations et propositions du public transmises par voie postale et voie électronique seront consultables au siège de l'enquête aux heures d'ouverture précisées ci-dessus.
Le Commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public lors des permanences suivantes :
o Le 09/11/2026 de 9h30 à 12h30 – au siège de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, Maison de l'Intercommunalité – 18 La Fournière, 85700 Pouzauges
o Le 18/11/2026 de 9h30 à 12h30 – en mairie du Boupère, 6 Rue Henri Biraud, 85510 Le Boupère
o Le 25/11/2026 de 9h30 à 12h30 – en mairie de Sèvremont, 4 rue de la Rochejaquelein 85700 Sèvremont
o Le 09/12/2026 de 14h à 17h – au siège de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, Maison de l'Intercommunalité – 18 La Fournière, 85700 Pouzauges
À l'issue de l'enquête publique, dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra à Mme la Présidente de la CCPP ou sa représentante ses rapports et conclusions

motivées. À réception, les rapports et les conclusions seront tenus à disposition du public au siège de la CCPP, aux mairies de Pouzauges et Le Boupère aux heures d'ouverture indiquées ci-dessus pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. L'ensemble sera également consultable sur le site internet de la CCPP : https://www.paysdepouzauges.fr/
Le projet de modification n°3 du PLUi du Pays de Pouzauges et de Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUi n°2 seront éventuellement modifiés pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées consultées et des résultats de l'enquête publique. Ils seront soumis au préfet. A l'issue, les projets seront approuvés par délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges
Bérangère SOULARD, Présidente de la Communauté de Communes

La Présidente ,
Bérangère SOULARD

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

Cette annonce d'enquête publique 1er avis paraitra :

Date	Support	Département
Le 26 octobre 2026	**Ouest-France (support papier)**	**85 - VENDEE**

Date	Support	Département
Le 23 octobre 2026	**Vendee Agricole (support papier)**	**85 - VENDEE**

David CANTARERO
Directeur de Médialex